



FOSSES-LA-VILLEOpération de **D**éveloppement **R**ural

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLDR du 12 décembre 2023

Espace Winson | Salle « Etang »

Présents:

⇒ Voir liste en *annexe* 1.

Principaux acronymes:

•	AD	=	Agent de Développement

■ BEP = Bureau Économique de la Province

CLDR = Commission Locale de Développement Rural

■ DR = Développement Rural

■ FRW = Fondation Rurale de Wallonie

■ GT = Groupe de Travail

■ ODR = Opération de Développement Rural

PAEDC = Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat

PCDR = Programme Communal de Développement Rural

POLLEC = POLitique Locale Energie Climat

1. Introduction et approbation du dernier PV

M. MOREAU, Président de la CLDR et Echevin du Développement rural à Fosses-la-Ville, accueille les participants, les remercie pour leur présence et ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance :

- 1. Introduction et approbation du PV de la réunion du 23.05.2023
- 2. Intervention relative à POLLEC
- 3. Suivi des projets en cours en Développement rural et échanges
- 4. Suivi des projets en cours en Rénovation urbaine et échanges
- 5. Divers.

Le PV de la réunion du 23.05.2023 est approuvé après le commentaire d'un membre relatif à un manquement au niveau de la toponymie de la place du Centenaire à Aisemont (souci déjà évoqué dans le PV soumis à approbation). Le PV sera inséré sur la page ad hoc du site consacré à l'ODR: https://www.pcdr-fosses-la-ville.info/cldr.html

Il est porté à la connaissance des participants que M. Luc BAUFAY a remis sa démission de la CLDR le 23.05.2023 par mail et que Mme Françoise DOUMONT de par sa démission du Conseil communal (groupe Ecolo) est remplacée par Mme Caroline KERBUSCH (voir délibération du Conseil communal en date du 11.09.2023). Cette dernière étant excusée, elle sera accueillie ultérieurement au sein de la CLDR. La CLDR acte ces 2 démissions.

2. Intervention relative à POLLEC (POLitique Locale Energie Climat)

Monsieur Romain LEMAITRE, Coordinateur POLLEC à la Ville depuis le 25 juillet dernier (travail à tempsplein), prend la parole pour présenter cette politique à partir d'un PowerPoint¹.

Le premier objectif temporel (l'horizon étant 2030) est de réduire de 55% les émissions des gaz à effet de serre. Pour ce faire, la Région encourage les Communes à élaborer et mettre en œuvre un *Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat* (PAEDC), dans le cadre de leur engagement dans la Convention des Maires. Actuellement, 6 actions sont prévues pour la Ville de Fosses-la-Ville en la matière. Il s'agit à la fois de diminuer les émissions de gaz à effet de serre mais aussi d'atténuer les conséquences néfastes de leur présence dans l'atmosphère.

Le poste de M. LEMAITRE étant subsidié, il existe des attentes au niveau du pouvoir subsidiant. Notamment l'existence d'un Comité de Pilotage qui participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du PAEDC. L'existence de la CRU et de la CLDR pourrait être mise à profit pour ne pas créer un organe supplémentaire où l'on retrouverait probablement les mêmes personnes. Il est ainsi proposé que l'Ordre du Jour des Commissions précitées soit occasionnellement alimenté d'un point relatif à POLLEC.

Le Comité de Pilotage étant également consultatif, le rôle d'avis de la CRU et de la CLDR cadre parfaitement avec les attentes. M. MEUTER signale que les Commissions seront mises à contribution dans ce domaine comme elles le furent en termes d'urbanisme précédemment pour le projet Houyoux et celui du Trafic. Les membres des Commissions pourront ainsi nourrir les réflexions et faire remonter certaines préoccupations auprès de M. LEMAITRE. Il est ajouté que les prochaines refontes des Commissions suite aux élections communales permettront d'intégrer des personnes extérieures portant de l'intérêt à l'énergie durable et au climat.

Les coordonnées du coordinateur POLLEC sont :

Romain LEMAÎTRE
Coordinateur Pollec
Service Travaux
Chaussée de Charleroi, 14
5070 FOSSES-LA-VILLE
romain.lemaitre@fosses-la-ville.be

3. Suivi des projets en cours en Développement rural et échanges

a. Aménagement du Parc Winson et des abords de la Maison Rurale

Depuis la dernière réunion de la CLDR, les travaux du Parc Winson (2^{ème} Convention DR) ont débuté. C'est en effet le 21.08.2023 que l'entreprise Eecocur a entamé les aménagements. Aménagements successifs qui sont détaillés par M. MOREAU :

- Les élagages et abattages ont été menés en tout premier lieu
- Les différents cheminements (dalles béton comme pour l'Espace Winson) ont été réalisés
- Les terres ont été enlevées au niveau des vergers
- Les plantations hautes tiges ont été effectuées
- Le pré fleuri a été semé dans sa partie centrale (les pourtours seront considérés plus tard car ils se situent en zone de circulation des entreprises)
- Les murailles ont été restaurées à l'arrière du site et au niveau de la rue Porte Saint-Joseph (interventions ponctuelles préconisées par un Ingénieur)

¹ Voir l'annexe 2

- Les couvre-murs des murailles ont été refaits : en béton en certains endroit, avec des ardoises du côté de la Porte Saint-Joseph et quelques éléments en acier Corten pour rappeler le mobilier du parc
- Les fondations du pont ont été réalisées (passerelle plus tard)
- Les gabions à l'arrière de la Maison Rurale ont été placés (idem : passerelle plus tard)
- Les terres excédentaires sont évacuées
- Le mobilier a été livré (placé plus tard)
- La Porte Saint-Joseph a été réouverte avec la réalisation de travaux complémentaires de maintien : l'axe traversant vers Saint-Roch étant un point fort du projet.

Les relations et échanges avec l'entreprise sont positifs. Les délais sont respectés ; il existe même une avance actuellement d'une semaine sur le planning. Ce qui devrait permettre de respecter le délai annoncé, à savoir le printemps 2024. Au niveau financier, les « en - » sont compensés par les « en + ».

Lors des travaux de l'espace Winson, des terres avaient été stockées au cas où pour le chantier du Parc. Elles ne seront pas nécessaires et devront être évacuées. Elles représentent un déchet (cf. décret *Walterre*) et donc un coût pour leur évacuation. De l'ordre de 150.000 € seront nécessaires pour ce faire.

Les participants questionnent sur :

- L'éventuel recours à de la chaux pour les joints réparés → le souhait de l'architecte était surtout de se rapprocher au plus de la couleur d'origine et de garder des joints creux ; il n'est pas sûr que de la chaux ait dès lors été utilisée.
- L'évacuation des terres de curage de l'étang et leur qualification de déchet → après analyse, il s'est avéré que ces terres n'étaient pas polluées et constituaient une source de nutriments intéressante. C'est pourquoi elles ont été étendues en partie au niveau du verger (volume peu conséquent après séchage).
- L'aménagement d'une zone de parking → le stationnement se fera au niveau du parking de l'espace Winson, de celui de la Rosière (cf. infra) ou encore du prochain magasin Trafic. L'arrière du site devait rester en zone verte (mesure de compensation pour l'implantation d'éoliennes). Il est précisé que l'éclairage de la Plaine de la Rosière sera effectif dès ce 18 décembre.

b. Aménagement de la Place d'Aisemont

i. Partie est (Convention DR) – Avant de l'église

Le projet d'aménagement de la partie est de la place d'Aisemont a reçu une promesse de subside (400.000 €, le maximum pour ce type de projet) de la part de la Ministre TELLIER le 18.07.2023². Ceci a été notifié le 28.08.203 par le SPW (courrier reçu le 04.09.2023). Il s'agit donc de la 3ème Convention DR pour Fosses-laville.

Suite à cette bonne nouvelle, la Ville a pu lancer un marché de service pour auteur de projet. 2 candidats sur 6 sollicités ont répondu et ont déposé une offre. Il existe actuellement des négociations avec ceux-ci au niveau des prix, mais l'attribution du marché par le Collège devrait être connue en cette fin d'année 2023.

Ensuite, les premières étapes « classiques » d'un dossier DR pourront se dérouler. A savoir :

- L'auteur de projet travaille sur un avant-projet
- La CLDR se réunit pour se voir présenter cet avant-projet et remet un avis.
 Idéalement, cette réunion devrait être publique (élargie aux habitants/riverains). La date pressentie serait le lundi 8 ou le mardi 9 avril 2024 à condition que cette date permette à l'auteur de projet

² Il est signalé que contrairement à ce qui était supposé lors de la réunion de mai, ce dossier n'était pas encore au Cabinet de la Ministre, mais qu'il était toujours traité par l'Administration.

- d'avoir suffisamment avancé sur le dossier. Mais de toute façon, cette réunion devra être programmée avant la fin mai (cf. période pré-électorale)
- Le comité d'accompagnement de l'avant-projet sera ensuite réuni (Admin. du DR, Ville, FRW et auteur de projet) en vue de l'approbation de l'avant-projet.

ii. Partie ouest - Arrière de l'église

Cette partie ne figurera pas dans le périmètre étudié par l'auteur de projet. Cependant, des aménagements souhaités par les membres de la CLDR sont tout de même réalisés par la Ville. C'est ainsi que le portacabin (servant de buvette pour la balle-pelote) a été bardé de bois pour une meilleure intégration paysagère et des barrières ont été placées en bordure de la rue de la Station. Une « ouverture » supplémentaire dans l'alignement de ces barrières a été réalisée à la demande des riverains. Il n'est pas envisagé de tracer de passage pour les piétons ; ce dispositif aurait pour conséquence de rendre les piétons moins attentifs aux véhicules motorisés (faux sentiment de sécurité). C'est en tout cas la politique du SPW en la matière désormais.

c. Création progressive d'un réseau de voies lentes de mobilité utilitaire entre les villages et le Ravel

Ce projet présenté à la CLDR lors de sa dernière réunion est la 4^{ème} (et dernière) Convention DR espérée par la Ville. 2 segments sont considérés :

• Un premier d'environ 200 m (aménagement de type RAVEL) à Sart-Eustache afin de rejoindre Le Roux de façon plus sécure :





Des potelets seraient placés aux extrémités de la nouvelle liaison pour éviter que des voitures et tracteurs ne puissent l'utiliser.

• Le second tronçon permettrait de relier Sart-Saint-Laurent au centre de Fosses, en aménageant la partie non-asphaltée du chemin du Cheslon en parallèle de la N922 et le chemin n°40 de Sart-Saint-Laurent (qui traverse un cours d'eau, le ruisseau des Fuettes) :







La section à aménager mesure environ 1.800 m. Vu les nombreux accès aux champs rencontrés, il est nécessaire de permettre aux agriculteurs d'utiliser ces chemins. C'est pourquoi la Ville propose un aménagement bi-bandes en béton.

Pour ce dossier, plusieurs étapes se sont déroulées depuis mai. En effet, successivement :

- Une réunion de Coordination sur la demande de Convention-Exécution DR s'est tenue le 18.07.2023
- Le projet de Convention DR a été transmis à la Ville le 25.07.2023
- Le 11.09.23, ce projet de Convention DR a été soumis à l'approbation du Conseil communal
- Le dossier complet a été envoyé à l'Administration (SPW/DR) le 13.09.2023. L'Administration devait ensuite le soumettre au Cabinet de la Ministre TELLIER.

La Commune est dans l'attente de la signature de la Ministre. Le projet est actuellement estimé à un peu plus de 500.000 € avec un taux de subvention DR de 80%.

d. Agenda de la CLDR

Les membres de la CLDR sont informés que la prochaine réunion de la Commission est fixée au lundi 19.02.2024, avec comme point principal le rapport annuel.

4. Suivi des projets en cours en Rénovation urbaine et échanges

Plaine de la Rosière.

Le site a été inauguré le 24 aout 2023. La réception provisoire est effectuée, et les dernières finitions (plantations, etc...) sont en cours.







Photos: J-P ROMAIN

Aménagement des 2 places (du Marché et du Chapitre).

- Notification de l'arrêté ministériel octroyant une subvention à notre Ville en vue de réaliser les travaux d'aménagement de la Place du Chapitre, du parvis de la Collégiale et de la Place du Marché
- Parallèlement la procédure de demande de permis d'urbanisme a été effectué. L'annonce de projet également, dans les délais requis et dans le respect de la procédure.

Nouvel arrêté du Gouvernement Wallon.

Un nouvel arrêté du Gouvernement Wallon relatif au Développement urbain est entré en vigueur le 1er septembre. Quelques éléments à retenir sont expliquer :

- Regroupement des Revitalisation urbaine et Opération de rénovation urbaine ;
- À partir de 2025, un plan triennal devra être établi dans ce cadre ;
- La Commission portera un nouveau nom
- L'objectif principal est de simplifier les démarches et d'obtenir des résultats plus rapidement

Dans ce contexte, un dossier simplifié a été réalisé et envoyé au SPW.

Il regroupe les dossiers de :

- Revitalisation urbaine place du Centenaire
- Aménagement de Espace couvert polyvalent (ECP)



Communication O.R.U.

Présentation et explication données au sujet du projet nommé « Action Légos », et rappel de l'objectif poursuivi par la réalisation et la diffusion des vidéos.

Celles-ci ont été transmises au fur et à mesure aux auteurs de projets désignés.

Le site dédié à l'ORU est toujours en ligne : http://oru.fosses-la-ville.be

5. Divers

- Verdurisation d'un mur du futur magasin Trafic. Un participant s'interroge sur l'aspect actuel d'un mur du futur Trafic (en construction). Actuellement, le béton existant ne le convainc guère au niveau du rendu visuel. Les charges urbanistiques seront vérifiées, mais selon toute vraisemblance, des arbres palissés devraient être plantés pour embellir la situation.
- Travaux au centre de Fosses. Les nombreux travaux interpellent les participants, a fortiori le manque de communication à leur propos. La Ville ne peut que comprendre ce ressenti, étant elle-même fréquemment confrontée aux faits sans en avoir été avertie. Des travaux d'Ores (éclairage public notamment) seraient en cours pour quelques semaines encore. Le SPW mène également d'autres travaux ponctuels. A se demander l'apport de la plateforme *Powalco* dans ce domaine. Idéalement, l'intervention de la police locale pour fluidifier le trafic serait bienvenue selon un participant.
- Phase projet des places du Marché et du Chapitre avis de la CRU. Un participant questionne sur l'opportunité d'émettre des avis lors de la prochaine réunion de la CRU. Il évoque la localisation de la croix celtique, du monument des marcheurs et du monument aux Chinels. M. MEUTER signale que la Confrérie et l'Etat-major de la Marche Saint-Feuillen ont été sondés à ce propos pour faire remonter leurs souhaits au bureau d'étude. Celui-ci considérera ces souhaits mais aussi les contraintes techniques pour proposer le meilleur dossier projet envisageable. Comme toujours, les avis seront récoltés afin de construire le projet le plus satisfaisant.
- Actualisation de la liste des arbres et haies remarquables. Des échanges ont eu lieu à ce sujet lors de la CLDR de mai. Françoise Doumont y avait présenté 9 haies susceptibles d'être classées. Le Collège a pris connaissance de cette proposition qui émanait de l'IDEF. La liste a été transmise au géomètre communal, pour un relevé précis. Le but est d'actualiser la liste existante, datant de décembre 2007. S'il y avait encore des propositions à faire à ce sujet, elles doivent être communiquées d'urgence au service Urbanisme.
- <u>APPEL À PROJETS « RÉSILIENCE BIODIVERSITÉ CLIMAT ».</u> Un dossier a été déposé par Fosses-la-Ville et Sambreville, pour l'appel du 15 octobre dernier. Le but est un « renforcement de la résilience et des fonctions écosystémiques des espaces naturels à travers la renaturation, la reméandration, la restauration de zones humides dans le lit majeur des cours d'eau, les zones d'immersion temporaire ».
 - La demande de subside concerne la mise en place d'ouvrages destinés à la lutte contre les inondations. Une étude a été réalisée au niveau du bassin versant du Fosses, présent sur les 2 communes (approche globale). L'objectif final de l'étude est de diminuer les impacts des inondations en favorisant l'expansion des crues en amont des zones urbanisées. Le rapport a été rédigé par Geolys. Le cours d'eau visé est le ruisseau de Fosses (catégories 1 et 2).
 - M. Moreau précise que la subsidiation serait de 100%. Il faudra voir cependant si la candidature de Fosses et Sambreville sera effectivement retenue.

La question est posée de savoir si Mettet fait partie du même contrat-rivière que Fosses ? La réponse est : Fosses-La-Ville fait partie du contrat-rivière Sambre. Mettet quant à elle fait partie de 2 contrats-rivières : celui de la Sambre et ses affluents (pour la partie ouest de son territoire) et celui de la Haute-Meuse (pour la partie est).

Les Présidents de la CLDR et de la CRU concluent en remerciant les participants.

Pour le secrétariat de la CLDR, Myriam BACHY et Xavier PAULY, Agents de développement

Secrétariat de la CLDR:

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse Myriam BACHY et Xavier PAULY Rue de France, 66 5600 Philippeville

Tél: 071 66 01 90

m.bachy@frw.be ou x.pauly@frw.be

Pour le secrétariat de la CRU, Pierre-Jean VANDERSMISSEN

<u>Secrétariat de la CRU</u>:

Administration communale de Fosses-la-Ville Service développement local - Conseiller en rénovation urbaine Pierre-Jean Vandersmissen

Espace Winson Rue Donat Masson, 22

5070 Fosses-la-Ville Tél. : 071/12.12.40

dev.local@fosses-la-ville.be

Prénom	Nom	Présent(e) - Excusé(e)
Huguette	ARNOULD	Tresent(e) Exease(e)
Nicolas	ASPESLAGH	Р
Sarah	BARTHELEMY	E
Gil	BAUFAY	
Jean-Luc	BENOIT	Р
Christophe	BERNARD	
Jean-Michel	BORGNIET	Р
Augustin	CHAUSSEE	
Maureen	COLASSIN	Р
Frédérique	COLLIGNON	Е
Olivier	CORNELIS	
Bernard	COUSIN	Р
Aranud	COYETTE	Р
Willy	DARVILLE	Р
Jean-Pierre	DEFREYNE	
Jean-Pierre	DEFREYNE	
Johann	DEMILY	
Quentin	DENIS	E
Romuald	DENIS	
Frédéric	DE VLIEGHERE	
Etienne	DREZE	E
Marjoline	DUBOIS	Р
Jean-François	FAVRESSE	
Eveline	FICART	Р
Christophe	GILLARD	
Aurélien	HUYSENTRUYT	Р
Cédric	JAUMOTTE	Р
Francis	JAUMOTTE	
Fopossi-Evrice Michel	KAMMOGNE	
Caroline	KERBUSH	E
Marina	LALOUX	Р
Louis	LAMY	Е
Josée	LECHIEN	Е
Maryse	LECHIEN	
Cathy	LEGRAIN	
Anne-Sophie	LEPINNE	
Catherine	LEQUEUX	E
Eric	LIBERT	
Jean-Marc	LOMMA	E

Prénom	Nom	Présent(e) - Excusé(e)
Xavier	MARIAGE	
Pierre	MELAN	Р
Bernard	MEUTER	Р
Bernard	MICHEL	Р
Frédéric	MOREAU	Р
Anne-Cécile	MORMONT	
Philippe	PASCOTTINI	Р
Marc	PEPERMANS	
Jean-Pierre	ROMAIN	Р
Alain	SERVAIS	
Thomas	THAELS	Р
Fabrice	UITTEBROEK	Р
Pablo	VANDERBECQ	
Gabriel	VERMAUT	
Vincent	VIAENE	
Alexandre	WARNANT	Р
Laetitia	WIGGERS	
Romain	LEMAITRE	Р
Monika	NAPIERALA	Р
Pierre-Jean	VANDERSMISSEN	Р
Myriam	BACHY	Р
Xavier	PAULY	Р

ANNEXE 2 : Présentation Powerpoint de M. LEMAITRE, Coordinateur POLLEC

Présentation informative dans le cadre du programme POLLEC



Mardi 12 décembre 2023 – réunion conjointe de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et de la Commission de Rénovation Urbaine (CRU)

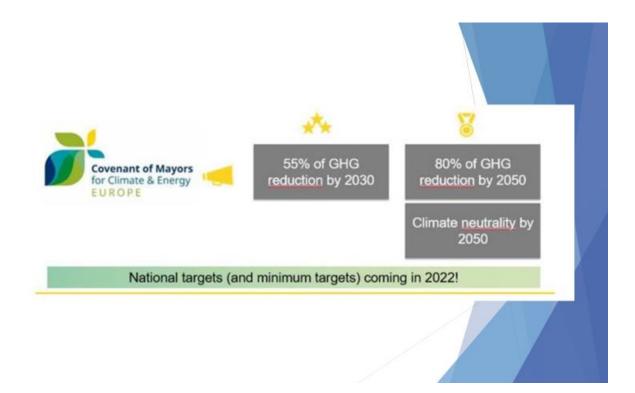






Qui suis-je?

- Romain Lemaître Coordinateur POLLEC (POLitique Locale Energie Climat) aussi abrévié CPC
- Objectif de réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre du territoire de Fosses-la-Ville d'ici 2030



Organigramme

- POLLEC est une campagne qui vise à aider les autorités locales wallonnes à mettre en place une Politique énergie climat, dans le cadre de la Convention des Maires.
- L'appel POLLEC 2022 vise à inciter les pouvoirs locaux à engager un(e) coordinateur(trice) en vue d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre son Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC), dans le cadre de leur engagement dans la Convention des Maires.



Composition d'un COPIL (Comité de Pilotage)

- Comité de Pilotage : Comité coordonné par le coordinateur POLLEC et composé d'acteurs du territoire communal participant à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du PAEDC (Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat).
- Lors de la mise en œuvre et du suivi : prioriser les actions à développer, valider le monitoring du PAEDC, éventuellement proposer de nouvelles actions.
- Il est composé de l'Équipe POLLEC et des acteurs du territoire (interne et externe à l'administration communale : associations, entreprises, agriculteurs...) comparable à un conseil d'administration du PAEDC.



Actions POLLEC

- ▶ A1 Sensibilisation de la population et du personnel communal et para-communal
- ► A2 autoproduction d'électricité pour le site Winson
- ▶ A3 isolation des bâtiments énergivores communaux et du CPAS
- A4 Domotisation des systèmes de chauffage central des bâtiments communaux
- ► A5 Lutter préventivement contre les inondations
- ► A6 Soutien à l'amélioration de la mobilité propre

Fonctionnement du COPIL

Le CPC définit avec le COPIL son mode de fonctionnement et le niveau de participation attendu des participants selon l'échelle de participation (consultation, concertation, coproduction, co-décision, co-gestion). Le fonctionnement du COPIL est décrit dans une charte à laquelle adhère l'ensemble des participants. Le CPC tient à jour la liste de membres, des assemblées, le calendrier de réunion, dresse les PV et justifie le mode de fonctionnement choisi dans le RA.

Merci pour votre attention!